



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Les milieux économiques respirent

En prenant connaissance des éléments mis en consultation en début de semaine, les milieux économiques étaient inquiets. Aujourd'hui ils sont soulagés d'avoir été entendus. Leur avis concernant les mesures liées à la place de travail et à l'extension du certificat obligatoire a été pris en considération. S'y ajoutent d'autres éléments encourageants comme la suppression des périodes de quarantaine et le recours au certificat limité aux personnes vaccinées ou guéries pour certains secteurs.

Port du masque en entreprise

La Fédération des Entreprises Romandes (FER) salue tout particulièrement la décision du Conseil fédéral de renoncer à rendre le télétravail obligatoire. Il en renforce la recommandation, tout en laissant le choix aux entreprises d'y recourir lorsque cela s'avère possible. La mesure est équilibrée. Blaise Matthey, secrétaire général de la FER rappelle: «Dans un récent sondage effectué auprès des entreprises, 57% étaient favorables à cette mesure déjà en vigueur dans le canton de Genève. Elle leur permet de mener à bien leurs activités tout en préservant la santé de leur personnel.»

Travailleurs frontaliers

Le port du masque en entreprise permet à tous les employés de se rendre sur leur site de travail, sans distinction de lieu de domicile. Ce point est à saluer, à l'heure où la levée des exceptions liées à l'assujettissement aux assurances sociales et au lieu d'imposition est toujours prévue au 31 décembre 2021. De même, les nouvelles restrictions à l'entrée sur le territoire suisse ne concernent pas les travailleurs frontaliers. Les régions définies sont larges. Pour la France, il s'agit du Grand-Est, d'Auvergne-Rhône-Alpes et de la Bourgogne-Franche-Comté.

Levée des quarantaines

La suppression des quarantaines à l'entrée sur le territoire est un soulagement pour tous les professionnels du tourisme et du voyage. Le renforcement des obligations de dépistage répond aux besoins d'ordre sanitaire tout en n'entravant pas le fonctionnement de l'économie. Pour le secteur de l'événementiel, la possibilité de restreindre l'accès aux manifestations et aux établissements aux seules personnes vaccinées et guéries est encourageante. «L'ensemble de ces secteurs d'activité dépendants des voyages et du tourisme paient déjà un lourd tribut à la crise, il était inconcevable de les exposer à de nouvelles contraintes» déclare Ivan Slatkine, président de la FER. On ne peut que regretter que cette décision, prise il y a quelques jours dans la précipitation et déjà levée, ait eu pour effet une avalanche d'annulations.

La Fédération des Entreprises Romandes (FER) en bref

La FER est une association patronale faîtière romande, qui groupe six membres: la Fédération des Entreprises Romandes Genève, la Fédération Patronale et Economique, l'Union patronale du Canton de Fribourg, la Fédération des Entreprises Romandes Arc jurassien, la Fédération des Entreprises Romandes Neuchâtel et la Fédération des Entreprises Romandes du Valais. Elle est la seule organisation interprofessionnelle romande d'employeurs à être consultée par le Conseil fédéral sur les projets de lois et d'ordonnances. Elle se prononce à ce titre sur plus d'une soixantaine de procédures par an, et ses observations sont fréquemment citées par les autorités fédérales.

Contacts:

Ivan Slatkine, président – 079 301 40 84 – ivan.slatkine@fer-dg.ch

Blaise Matthey, secrétaire général – 079 628 11 91 – blaise.matthey@fer-dg.ch

Véronique Kämpfen, directrice communication FER Genève – 079 641 98 91 – veronique.kampfen@fer-ge.ch